

Collèges

→ Réforme des retraites : la poursuite des attaques

► Allègements des programmes en Histoire Géo en Troisième

Petit rappel historique.

L'an dernier une intersyndicale CGT, SNES, UNSA, SUD et Snalc avait lancé une pétition pour demander, d'urgence, un allègement des programmes d'histoire-géo pour la classe de troisième. Cette pétition était le relais des doléances de collègues pour qui le programme était tout bonnement intraitable correctement.

Le ministère a reçu, en juin, les organisations syndicales pour écouter les revendications et propositions. Une autre réunion a eu lieu fin août où le ministère a présenté les allègements proposés. Ceux-ci sont significatifs en termes d'allègements et en termes d'horaires consacrés aux différentes parties du programme. Notons que c'est la première fois, en histoire géo, que des programmes sont réaménagés alors qu'ils viennent à peine d'entrer en vigueur. Pour les élèves comme pour les enseignant-e-s, ces aménagements vont pouvoir éviter de survoler les notions enseignées.

Pour autant tout n'est pas réglé.

Les programmes n'ont été modifiés qu'en restant dans le cadre des examens actuels. L'épreuve du brevet 2013 a pourtant montré ses limites : des sujets sur des questions traitées forcément à la hâte dans un programme pléthorique, des écarts d'exigence importants entre les différentes questions.

Cette année, le ministère va donner sa vision de la rénovation du collège.

La CGT Éduc'action continuera d'y porter ses revendications d'une école émancipatrice, que ce soit dans son fonctionnement ou dans le domaine pédagogique.

Le Premier ministre a annoncé les points principaux de sa réforme des retraites : allongement de la durée de cotisations, hausse des cotisations. Le gouvernement poursuit la même politique que les gouvernements précédents et avalise les réformes de 2003 et 2010.

En 1945, le gouvernement de l'époque décide que les richesses créées dans le pays par les travailleurs contribueraient à financer, pour l'ensemble de la population, un système de retraite qui assurera à tout salarié un revenu décent lorsqu'il aura fini de travailler.

Il s'agissait d'un choix politique fort, une vision d'une société où ceux qui créent les richesses et ceux qui font fonctionner les services publics ont droit à une vie décente jusqu'au bout.

À partir de 1991, les gouvernements successifs se sont lancés dans ce qu'ils ont appelé les "exonérations de charges". En 2003, en moyenne, les patrons de l'industrie finançaient le système à hauteur de 20 %, contre 50 % en 1945.

La cotisation doit être le seul élément d'une retraite qui doit rester par répartition. Aujourd'hui, le gel des salaires est un frein au financement des retraites. Pourtant, 1 % d'augmentation des salaires nets rapporterait 2,5 milliards d'euros aux caisses de Sécurité sociale.

Avec ces réformes successives, qu'en est-il de cette vie décente ?

Pour pouvoir espérer partir avec une retraite à taux plein, un enseignant né en 1973 qui a commencé à travailler à 24 ans devra comptabiliser 43 annuités et partira à la retraite à 67 ans. Lorsqu'il avait commencé à travailler en 1997, l'État lui garantissait de partir à 61 ans et demi.

Ceux qui feront le choix ou seront obligés, pour des raisons de santé, de partir plus tôt, devront se contenter d'une retraite au rabais ne leur permettant pas d'espérer une fin de vie décente.

Au-delà de l'âge du départ à la retraite, l'objectif principal de ces réformes est l'abaissement des pensions. Bas salaires, basses retraites, dégradation des conditions de vie pour les jeunes et les vieux : voilà la réalité.

Le versement des cotisations patronales est une nécessité absolue ; et leur hausse nécessaire pour rattraper le décalage du passé.

Chômage, bas salaires, gel des salaires des fonctionnaires depuis le 1^{er} juillet 2010 d'un côté ; augmentation des dividendes, évasion fiscale, exonération des cotisations... pour d'autres. Il est temps de changer la donne !

Tous et toutes en grève le 10 septembre !